



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le JEUDI 29 FEVRIER**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023
  
- 1. FINANCES - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024
- 2. FINANCES - Règlement budgétaire et financier
- 3. FINANCES - Financement des travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur
- 4. FINANCES - Mise en place de cartes d'achats comme moyen de paiement
- 5. CULTURE - Pass Culture – Offres collectives
- 6. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2451p
- 7. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2416
- 8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente des parcelles section B n°2457, 2458 et 2463
- 9. AFFAIRES IMMOBILIERES - Lycée de la Fontaine des Eaux - Opérations de régularisations foncières entre la Ville et la Région Bretagne
- 10. AFFAIRES IMMOBILIERES - Halle à marchandises - Vente des parcelles cadastrées section AB n°194 et 196 situées rue Bertrand Robidou à Dinan
- 11. AFFAIRES IMMOBILIERES - Construction d'un immeuble par NEOTOA - rue Chateaubriand / rue Jean Jaurès - Convention de rétrocession à la commune d'une bande de terrain
- 12. AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession d'une parcelle communale – 1 allée du Château
- 13. AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan en 2023
- 14. RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement des conventions de protection sociale complémentaire des agents de la Ville

.../...

15. AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE - Demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire
16. VCEU relatif au maintien et au renforcement de l'enseignement public dans l'ensemble du département des Côtes d'Armor
17. CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des délégués du conseil municipal
18. MARCHES PUBLICS - Liste des marchés passés sur délégation
19. CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,  
Le 23 février 2024,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a faint, illegible stamp or watermark.



## LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 29 février 2024, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 23 février 2024.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023	
1. FINANCES - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024	1. Approuvée
2. FINANCES - Règlement budgétaire et financier	2. Approuvée
3. FINANCES - Financement des travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur	3. Approuvée
4. FINANCES - Mise en place de cartes d'achats comme moyen de paiement	4. Approuvée
5. CULTURE - Pass Culture - Offres collectives	5. Approuvée
6. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2451p	6. Approuvée
7. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2416	7. Approuvée
8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente des parcelles section B n°2457, 2458 et 2463	8. Approuvée
9. AFFAIRES IMMOBILIERES - Lycée de la Fontaine des Eaux - Opérations de régularisations foncières entre la Ville et la Région Bretagne	9. Approuvée
10. AFFAIRES IMMOBILIERES - Halle à marchandises - Vente des parcelles cadastrées section AB n°194 et 196 situées rue Bertrand Robidou à Dinan	10. Approuvée
11. AFFAIRES IMMOBILIERES - Construction d'un immeuble par NEOTOA - rue Chateaubriand / rue Jean Jaurès - Convention de rétrocession à la commune d'une bande de terrain	11. Approuvée
12. AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession d'une parcelle communale - 1 allée du Château	12. Approuvée
13. AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan en 2023	13. Approuvée
14. RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement des conventions de protection sociale complémentaire des agents de la Ville	14. Approuvée

15. AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE - Demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire	15. Approuvée
16. VCEU relatif au maintien et au renforcement de l'enseignement public dans l'ensemble du département des Côtes d'Armor	16. Approuvée
17. CONSEIL MUNICIPAL – Mise à jour des délégués du conseil municipal	17. Approuvée
18. MARCHES PUBLICS - Liste des marchés passés sur délégation	18. Approuvée
19. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal	19. Approuvée
Les délibérations sont consultables en ligne sur <a href="http://www.dinan.fr">www.dinan.fr</a>	
Publié le 1 <sup>ER</sup> mars 2024	



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 29 février, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 23 février 2024.

### **René DEGRENNE**

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte. Avant de passer à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, je veux avoir une pensée particulière pour notre maire, Didier Lechien, qui ne peut pas, exceptionnellement, être présent parmi nous ce soir. Comme il a eu l'occasion de l'exprimer tout à l'heure, sur les réseaux, c'est la première fois qu'il ne présidera pas le conseil municipal depuis son élection en 2014. Ce soir, il me fait l'honneur de le présider par délégation. Je le remercie pour sa confiance. A lui et à ses proches, j'adresse au nom du conseil municipal tout notre soutien et nos vœux de prompt rétablissement. Je vous remercie.

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance précédente. Est-ce qu'il appelle des remarques de votre part ? Des observations ? Je n'en vois pas. Je considère donc qu'il est adopté. Nous pouvons passer à l'ordre du jour...

Oui ?

### **Erwan BEAUDOUIN**

Je voudrais savoir si vous avez reçu ma question orale que je souhaitais porter à l'ordre du jour, ce soir, du conseil municipal. Il y a une heure, j'ai appris l'absence de Monsieur le Maire, bien légitime, et j'ai une pensée aussi pour lui. Cependant, je souhaiterais porter à la connaissance du conseil municipal et des citoyens dinannais la question que j'avais prévue de lui poser ce soir, en comprenant tout à fait que la réponse ne puisse être apportée ce soir et qu'elle le sera lors d'un prochain conseil municipal.

### **René DEGRENNE**

Monsieur Beaudouin, je suis chagriné, étonné, voir choqué que vous mainteniez votre question alors que Monsieur le Maire est absent. J'attendais de vous une certaine compréhension, une attention particulière même peut-être, un peu, une certaine décence républicaine. Ce n'est pas le cas, c'est dommage pour la sérénité des débats. Monsieur le Maire n'est pas en mesure de répondre à votre demande. Le règlement intérieur -Article 32- stipule que c'est au maire et à personne d'autre qu'il appartient de répondre immédiatement au conseiller qui pose une question. J'ajoute que c'est à lui que vous l'avez adressé, qu'il vous a répondu ce jour même en vous proposant de lui la soumettre ultérieurement. J'assure ce soir la police des débats et je ne souhaite pas donner une suite favorable à votre demande. Je rappelle cependant qu'il a été le premier à vous répondre à votre questionnement, le 9 janvier, dans un souci de transparence et je crois qu'il a été le premier élu avant même tous les autres élus que vous aviez contactés.

Les réponses qu'il vous a apportées ne semblent pas vous convenir, vous contestez sa vision des choses. C'est manifestement une question de confiance que vous ne souhaitez pas lui accorder. En tant que membre du conseil de surveillance, je peux vous assurer que

Didier Lechien a toujours défendu avec beaucoup de conviction les intérêts de l'hôpital de Dinan. Vous ne trouverez pas un membre du conseil de surveillance qui dira le contraire, que ce soient les élus qui siègent, les soignants, les cadres les syndicats, les représentants des usagers, les présidents de la CME. Son expertise sur les questions liées à l'hôpital et à la santé est indéniable et reconnue de tous. Nous pouvons lui faire confiance.

**Erwan BEAUDOUIN**

Je constate que vous précisez qu'il s'agissait au maire de répondre à ma question, qui d'ailleurs n'a pas pu être encore posée, et que pour autant vous lui apportez des réponses. Je ne trouve pas tout ça très cohérent. Je souhaiterais simplement que la question puisse être lue ce soir et je comprends parfaitement que le maire y réponde ultérieurement comme le prévoit le règlement du conseil municipal.

**René DEGRENNE**

Je vous rappelle que je ne souhaite pas donner une suite à votre demande. Je laisse la parole maintenant à Didier Déru pour cette première affaire financière...  
Monsieur De Mellon, peut-être ?

**Gérard DE MELLON**

Oui, un petit instant si vous permettez Monsieur le Maire. Je voudrais m'associer aux vœux qui ont été formulés par votre bouche, pour la santé de Monsieur Lechien. Les questions politiques sont ce qu'elles sont, les questions humaines voire même amicales sont autre chose et par conséquent, je tenais à vous dire que je suis de tout cœur avec lui, avec sa famille et avec vous tous.

**René DEGRENNE**

Nous vous remercions. Il appréciera.

**Affaire n°1**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*  
\* \*

## **FINANCES - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024**

Rapporteur : Didier DERU

L'article L2312-1 du Code général des collectivités modifié par la loi Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ainsi que par la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que : "*dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil municipal présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*"

Par ailleurs, "*ce rapport fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.*"

L'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire précise que celui-ci doit comporter des informations présentant "*les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et le groupement propre dont il est membre.*"

Le rapport doit également faire mention "*des engagements pluriannuels*", "*des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget*", étant entendu que ce document doit "*permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget*".

Au-delà de ce cadre réglementaire, le rapport d'orientations budgétaires constitue :

- Un outil à visée pédagogique permettant une appropriation du contexte et des enjeux communaux de la préparation budgétaire, en vue de l'adoption du budget primitif les 28 mars 2024 prochain,
- Un outil d'aide à la décision permettant d'acter des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2024 et suivants.

La première partie du document proposé vous apporte des éléments pour :

- Appréhender le contexte économique et social dans lequel nous évoluons actuellement,
- Connaître les principaux éléments de contexte législatif et réglementaire ayant un impact sur les finances communales, les informations fournies s'appuyant sur les connaissances disponibles au moment de sa rédaction (janvier 2024).

La seconde partie du rapport présentera successivement :

- L'exécution financière anticipée 2023,
- Les déterminants du BP 2024, pour chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement), en dépenses et en recettes.

\*

\* \*

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 20 février 2024,

Chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE** :

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

*M. DERU présente le rapport annexé.*

*Mme GUILLEMOT complète la présentation du rapport pour la partie RH.*

### **René DEGRENNE**

Merci Didier et Anne-Sophie pour cette présentation très complète, très pédagogique presque synthétique. Je pense que ce rapport va appeler certaines remarques ou certaines questions. Vous avez la parole.

### **Erwan BEAUDOUIN**

Monsieur le Maire délégué, chers collègues, je vous remercie pour cette présentation complète de la situation socio-économique, financière et des ressources humaines de la ville de Dinan. Il y a un an, vous nous proposiez un montant d'investissement à hauteur d'un peu plus de 4 millions d'euros, pour l'année 2023. C'était le plus bas depuis de nombreuses années alors que le taux d'endettement de notre Ville était déjà très faible. Nous avons alors regretté le manque d'ambition dans les prévisions d'investissement de la Ville et la gestion excessivement prudente du budget municipal. Les prévisions d'atterrissage budgétaire 2023 nous donnent raison. Malgré la crise énergétique, le coût élevé des produits alimentaires, l'augmentation significative de la rémunération des fonctionnaires, la ville de Dinan a une capacité d'investissement plus importante que ce que vous aviez estimé. Cette situation financière nous permet aujourd'hui d'envisager des projets de développement et d'investissement d'avenir. Nous constatons que vous avez fait judicieusement le choix de reprendre les investissements, pour l'année 2024, à hauteur de 7 millions d'euros. Ce que nous regrettons en revanche, c'est le manque de visibilité sur les projets envisagés. Vous nous présentez un catalogue de services qui pourrait faire l'objet d'investissement 2024, sans pour autant préciser ces investissements. Vous n'affichez aucun nouveau projet structurant pour notre territoire. Un Débat d'Orientation Budgétaire



doit par définition permettre un débat, des choix, des échanges de regard sur les priorités de notre territoire. La réflexion du Rempart et de la Maison de Santé sont des projets engagés.

Quelles sont vos autres orientations, pour le développement de notre territoire, pour les prochaines années ?

Pour nous, les priorités sont claires. Elles doivent nous engager dans la lutte contre le dérèglement climatique et privilégier les investissements dans la transition énergétique. Aussi, il nous semble urgent de consacrer une part significative de nos investissements à la rénovation énergétique des bâtiments publics. De même, il nous paraît nécessaire de repenser les mobilités sur la ville de Dinan, revoir le plan de circulation, la politique de stationnement, envisager la réalisation ambitieuse d'aménagements cyclables et piétonniers favorisant le développement des déplacements doux sur notre commune à partir de 2024. L'Etat nous impose de valoriser les investissements favorables à la transition écologique et nous nous en réjouissons. Cela permettra de comparer la part des investissements des différentes collectivités dans ce domaine et encouragera les territoires à montrer l'exemple en matière de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité. Nous souhaiterions que Dinan soit exemplaire sur ce plan. Parmi les autres investissements nécessaires, il y a les écoles. Les bâtiments des écoles de la Ruche et de la Garaye ont maintenant un grand besoin de rénovation ou de réhabilitation pour s'adapter aux enjeux énergétiques et pédagogiques du 21<sup>ème</sup> siècle. Ce sont aussi, selon nous, des investissements qui devront être pensés et programmés. Je vous remercie.

### **René DEGRENNE**

D'autres questions ?

Yannick, tu veux répondre sur l'énergie ?

### **Yannick HELLIO**

Oui, je peux apporter quelques éléments de réponse à Monsieur Beaudouin. Il y a, en cours, la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique, un travail en commun avec d'autres collectivités : Vitré, Questembert, Scaër, Plougastel-Daoulas, Guipavas, Landerneau, Pacé... Je ne vais pas toutes vous les citer mais il y a un travail en équipe qui est réalisé et qui est porté par Monsieur Chotard et Madame Pech au niveau de la Ville de Dinan. L'ADEME nous accompagne également. Ça a démarré en 2023, Monsieur Beaudouin. Nous aurons le résultat final et un plan concernant notre Schéma Directeur Immobilier Énergétique pour la fin 2025. A partir de là, nous aurons une meilleure connaissance de tous nos bâtiments mais on pourra aussi lancer les chantiers qui seront absolument nécessaires et obligatoires, je le rappelle. Ne croyez surtout pas qu'il ne se passe rien sur ce sujet. Je profite aussi d'avoir la parole pour donner quelques informations qui ont déjà été en partie apportées par mon collègue Didier Déru. L'augmentation forte de l'électricité, plus 32 %, nous avait amenés à réfléchir sur l'éclairage public. Des décisions ont été prises. L'éclairage est en partie éteint sur une grande partie de la Ville, ce qui aura permis non pas des économies financières mais des économies conséquentes en kW. Je dois avoir le chiffre ici, nous avons économisé 174 000 kW sur l'éclairage public. Alors, avec la très forte augmentation que nous avons subie sur les coûts de l'énergie, malheureusement, ça ne se traduit pas par une économie mais par une dépense que nous n'avons pas faite. Vous voyez que tout le travail qui est réalisé permet des économies et donc d'autres investissements. Il va de soi que si on veut continuer à avoir des économies sur le fonctionnement, on pourra faire aussi les investissements nécessaires pour améliorer encore l'éclairage dans tous nos bâtiments.

### **René DEGRENNE**

Merci Yannick. Est-ce que Didier peut intervenir sur le manque d'ambition et de lisibilité de ce ROB ?

### **Didier DERU**

Merci Monsieur le Maire délégué. Est-ce que je peux reprendre une heure ? Parce que je remercie Monsieur Beaudouin d'avoir vanté la complète et la qualité du rapport mais je suis attristé parce qu'en fait je n'ai pas été ni pédagogue, ni clair. Est-ce que Grégoire pourrait passer la slide... ? ...Je vais répondre aux questions...

C'est l'article 1612. 4 du Code général des collectivités territoriales qui s'appelle la règle d'or. Je l'ai exposé tout à l'heure. J'entends en fait que globalement l'année dernière, on n'a pas été bon du tout parce qu'on a trop provisionné. Je vous rappelle qu'à pareille époque, j'ai été totalement transparent dans les différentes commissions des Finances, on a commencé le budget avec un taux de 3,8 sur l'énergie pour finir à 1,9. Ce n'était pas au doigt mouillé, ce n'est pas nous, c'est l'AMF, c'est le Syndicat d'Énergie. Ce sont ces éléments-là qui nous ont permis d'essayer d'arriver à un cadrage budgétaire dans un contexte où on ne voyait absolument rien. Ce que vient de vous dire Yannick Hellio, ce sont les mesures qui parallèlement ont été mises en place mais dont on ne pouvait voir le résultat précis. Il eut fallu globalement diminuer et présenter un budget en risque.

Petit 2, les recettes et dépenses doivent être évaluées de manière sincère. A l'époque, la sincérité, c'était 2. Il eut fallu qu'on l'applique sur les dépenses d'énergie puisque je vous rappelle qu'on est à 90 %, on sera à plus de 90 % de consommation des charges à caractère général. Je vous invite à aller regarder les taux de réalisation, et vous le ferez, sur les communes de nos strates. Il eut fallu, à cette époque-là, que l'on sous-estime les dépenses d'énergie alors qu'on était dans une situation, on était dans des marchés plus que volatiles avec des conflits, avec des hausses de l'inflation. Même chose pour l'alimentation. On a pris nos responsabilités et on a pris des mesures pour essayer de combattre l'évolution de ces dépenses et vous me dites qu'il aurait fallu faire un emprunt. Je ne vous ai pas attendu pour faire des emprunts puisque vous avez vu que nous avons souscrit un emprunt en décembre. Pourquoi ? Il ne vous aura pas échappé non plus qu'au cours de l'année, et on le verra dans la deuxième affaire, dans la vie budgétaire, il y a des décisions modificatives et on voit, et les taux de consommation, et les taux de réalisation, et les recettes. Comment voulez-vous qu'on emprunte plus puisque ma principale préoccupation l'année dernière, ce n'était pas tant d'investir, c'était de savoir comment j'allais pouvoir rembourser 1 310 000€ de capital, reste en dû. J'ai certainement été, et je préfère avoir cette analyse, mauvais pédagogue et ne pas avoir su faire passer les messages, ne pas vous avoir convaincu. Je préfère ça plutôt que de penser que vous avez une particulière mauvaise foi à exposer votre propos. Je pense que j'ai tout dit.

### **René DEGRENNE**

Merci Didier, je vais laisser la parole à Laurence Le Du- Blayo.

### **Laurence LE DU- BLAYO**

Je reviens sur les propos par rapport à la transition écologique en général. Pour appuyer ce qui a déjà été souligné par Yannick, tout de suite, à savoir toutes les réflexions qui sont menées sur le volet énergétique et que vous connaissez puisqu'on les aborde en commission d'instruction. Je pense qu'il n'y a quasiment pas une commission où ces sujets ne soient abordés d'une manière ou d'une autre, soit de manière globale comme l'a souligné mon collègue sur la vision prospective et les diagnostics, soit de manière plus concrète sur les bâtiments. On a eu plusieurs séquences sur l'isolation par exemple de l'école des Fontaines qui a été un gros projet. Vous savez aussi, on en a parlé à la dernière commission, il y a 2 semaines, le projet concernant l'ensemble des services sur le projet du bâtiment Gambetta... Le fait de regrouper les services entraîne aussi une meilleure appréhension des dépenses énergétiques, des possibilités de revoir l'isolation sur un seul bâtiment. Toutes ces réflexions menées de manière très concrète sur la vision prospective des bâtiments municipaux, entrent dans cette perspective de la transition énergétique puisqu'à partir du moment où on n'a pas différents bâtiments éparpillés, ce sont des économies et une meilleure gestion de ce point de vue. Vous avez abordé aussi la question de l'éclairage

public. On est dans le cadre de l'ABI, de la biodiversité intercommunale, engagé avec les autres communes sur une révision complète de l'éclairage public... Il y a une charte qui est en cours de signature, on est engagé dans ce processus-là. Cela fait partie des sujets qui sont en lien avec les économies d'énergie mais avec la problématique de la biodiversité. Sur les transitions en général, vous connaissez aussi ce que l'on mène, par rapport à la biodiversité, avec des achats de terrain, les opérations autour de la charte de l'arbre par exemple.

On a aussi abordé plusieurs fois la question de l'eau et des investissements qui ont été faits par rapport à cela. Cette question de la transition, elle est vaste. C'est parfois des grosses opérations quand on est sur l'immobilier ou sur la voirie qui se font sur des temps longs. On voit bien, par exemple, la piste cyclable sur la route qui nous relie à Taden. Voilà les différents phasages, à la fois opérationnels... administratifs et urbanistiques. Quand on a des modifications à faire de ce point de vue-là, cela prend du temps. Vous connaissez le suivi de ces différents dossiers que l'on étudie, au cas par cas, en commission.

### **Didier DERU**

Désolé parce que j'ai oublié un pan de la réponse sur la vision et la politique d'investissement. J'ai beaucoup de mal avec votre propos parce que, depuis l'année dernière, j'exprime, en commission des Finances, la position qui est la suivante : on sait que le budget 2024 est très clairement identifié du fait des APCP. On a les Remparts, on a la Maison de Santé. On l'a vu tout à l'heure, c'est 4 millions. On a 3 millions. Alors, je suis désolé, on est dans un Débat d'Orientation Budgétaire. On aura l'occasion, ligne à ligne et en commission, je vous assure qu'on y passera le temps qu'il faudra, de détailler l'ensemble des investissements. Quand on a 4 millions sur une figure imposée, les 3 autres millions, ce n'est pas pour faire des projets innovants, c'est pour faire fonctionner la maison. On l'a vu tout à l'heure, on a des dépenses qui sont, tous les ans, des immobilisations récurrentes. On aura l'occasion de voir le détail de ces immobilisations. Je trouve quand même qu'à partir du moment où on sait que du fait des APCP, et c'est l'avantage justement des APCP, c'est qu'il y n'a pas de surprise. On sait où on va, on va le voir dans la deuxième affaire. Dire qu'on n'a pas de vision sur les investissements, sur le développement, je trouve ça quand même un peu fort de café.

### **Laurence LE DU BLAYO**

Un autre élément qui me vient à l'esprit, ce sont les travaux en cours sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ce n'est pas forcément directement en terme d'investissement immédiat mais ça fait partie aussi des sujets qui vont toucher la transition écologique. Je voulais aussi passer la parole à Charles. Si tu veux compéter aussi.

### **Charles HOUZE**

Oui, je veux bien compléter. C'est vrai que je rejoins ce que dit Didier Déru. Pour ma part, je trouve que les critiques se suivent et se ressemblent un petit peu. Malgré tout, beaucoup de choses sont faites au niveau des mobilités à Dinan. Il suffit de se promener. On le voit avec la rue du Général de Gaulle. On le voit avec les travaux actuellement de jonction, une vraie continuité cyclable avec Taden, sans parler des zones de piétons, des zones partagées. Enfin, il y a beaucoup de choses de faites avec les moyens que l'on a et je pense que l'on n'a pas à rougir du tout.

### **René DEGRENNE**

Merci Charles. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?  
Monsieur De Mellon ?

**Gérard DE MELLON**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire une observation d'ordre général à Monsieur Déru sur les orientations budgétaires. J'ai eu l'occasion de m'en occuper à la Région et elles sont examinées de manière beaucoup plus succincte que dans cet hémicycle. Cela dure exactement 20 minutes, à peine, pour un budget qui est, si ma mémoire est bonne, de presque un milliard. Je crois qu'il faut essayer de concentrer davantage, de rester sur les grandes orientations par définition. Il s'agit simplement de prendre acte de ce que vous allez faire des grandes orientations mais pas de rentrer dans le détail. Nous allons rentrer dans le détail au moment de l'examen du budget. Voilà une question très accessoire et un peu de forme. Vous faites un travail considérable que je trouve excellent et je vous en félicite mais je trouve que c'est trop détaillé. On va recommencer au moment du budget.

**René DEGRENNE**

Je te laisse répondre.

**Didier DERU**

Merci pour votre propos. Alors d'un côté, c'est trop long et de l'autre côté... ce n'est pas assez détaillé. Alors, je dois avouer que je m'y perds un peu mais je vous l'accorde, c'est l'exercice qui est peut-être un peu compliqué. Il était peut-être un peu compliqué aussi cette année... J'ai eu des inquiétudes l'année dernière. On a réussi à passer le cap et ça méritait quand même quelques explications pour voir comment on a passé le cap et comment on peut revenir sur des investissements récurrents... C'était peut-être un peu trop long, ça permet de se mettre en jambe pour le budget et, dernière chose, le calendrier budgétaire est différent à la Région donc ceci explique peut-être cela.

**René DEGRENNE**

Je retiens la promesse de Monsieur l'adjoint aux Finances de faire un rapport, l'année prochaine, un peu plus court. Il est toujours de qualité, je n'en doute pas. Ce rapport n'appelle pas de vote. Je vous demande juste de prendre acte, à la fois des orientations budgétaires, et surtout de la tenue des débats qui était afférente.

**Affaire n°2**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR

(pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\* \*

### **FINANCES - Règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Didier DERU

Le 5 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé le passage de la Ville de Dinan au référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le budget principal.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Le règlement budgétaire et financier vise à rappeler les normes tant légales que réglementaires ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité.

Ce règlement budgétaire et financier de Dinan se décompose en quatre thématiques :

1. Le cadre budgétaire et comptable, avec le rappel des grands principes budgétaires, et les modalités de préparation, de présentation, d'adoption et d'exécution du budget ;
2. La gestion pluriannuelle, avec les grands principes de la gestion pluriannuelle et la gestion des autorisations de programme ;
3. Les procédures d'exécution comptable, avec l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes, la clôture d'exercice, les provisions et la comptabilité patrimoniale ;
4. Les autres dispositions particulières (garanties d'emprunt, subventions).

Le règlement budgétaire et financier doit pouvoir être révisé par voie d'avenants adoptés en Conseil municipal, en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion de la Ville.

\*

\* \*

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 30 janvier 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dinan, tel que présenté en annexe.

*M. DERU présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Est-ce qu'il y a des questions ?... Non, c'était très clair. On va passer au vote.  
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des oppositions ?  
C'est adopté à l'unanimité.

**Affaire n°3**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

## **FINANCES - Financements externes - Financement des travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur**

Rapporteur : Didier DERU

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de mettre en valeur son patrimoine, la Ville de Dinan souhaite requalifier et réaménager la place Saint-Sauveur, lieu emblématique du centre historique, et renaturer ses espaces publics.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Rééquilibrer les usages en faveur des mobilités douces en diminuant la place de la voiture, grâce à la piétonisation de la place. Les travaux permettront de rehausser la voirie pour permettre une mise à niveau et faciliter l'accès aux commerces, aux habitations et aux rues adjacentes ;
- Désimperméabiliser les sols, grâce à la mise en place d'un revêtement perméable à la place de l'enrobé présent actuellement. La place Saint Sauveur a ainsi vocation à devenir un nouvel îlot de fraîcheur en plein centre-ville de Dinan, ouvert aux rencontres et aux animations, pour les Dinannais, les commerçants et les touristes ;
- Renforcer la qualité des aménagements du site et révéler une identité et une vocation qui lui est propre, en complément des autres espaces publics du centre historique ;

En 2020-2021, une mission d'étude de programmation avait été confiée à l'Atelier PREAU, bureau d'études en urbanisme et aménagement des espaces publics, qui s'était associé à l'atelier de paysage CAMPO et à l'agence POST, architecte du patrimoine. Un comité d'accompagnement, composé de commerçants et de riverains, avait été consulté au cours de plusieurs ateliers de concertation.

La Ville a déposé une demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour mettre ce projet en œuvre en 2024. Elle va également déposer une demande d'attribution du Fonds vert, dans son volet « renaturation ».

Dans le cadre des travaux, les différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées, gaz, électricité, éclairage public, téléphonie...) et la gestion des déchets seront également traités.

Le coût du projet est estimé à un montant total de 1 081 187,22 euros dont 111 947,22 euros H.T pour la mission de maîtrise d'œuvre et 969 240 euros H.T (hors aléas) prévus pour la réalisation des différents travaux. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la DETR, à hauteur de 356 195,70 euros (soit 35% du montant des travaux y compris les aléas).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Plan de financement du projet pour la requalification et le réaménagement de la place Saint-Sauveur à Dinan</b>				
<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes</b>		
<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Financier</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Mission de maîtrise d'œuvre	111 947,22 €	DETR 2024	356 195,70 €	31,53%
Travaux	969 240,00 €	Fonds Vert renaturation 2024	242 310 €	21,45%
Aléas Travaux	48 462,00 €	Autofinancement	531 143,52 €	47,02%
	<b>1 129 649,22 €</b>		<b>1 129 649,22 €</b>	<b>100%</b>

Pour cette opération, la recherche de financements reste active et la Ville pourrait répondre à des appels à projets, type concours ID-Marche « espaces publics exemplaires pour la marche » et « Nature 2050 » de la Caisse des Dépôts Biodiversité.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la subvention sollicitée à ce jour,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer d'autres demandes de subvention pour l'opération de réaménagement de la place Saint-Sauveur.

*M. DERU présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Pour compléter, je vais laisser la parole à Odile qui nous parlera de la partie « Démocratie participative » qui a prévalu à ce dossier.

**Odile MIEL GRESSE**

Je vais être succincte mais néanmoins c'était un projet qui se voulait, en terme de concertation, ambitieux... Avec l'Atelier Préau, la particularité est qu'il y avait une personne au sein de l'équipe qui était formée sur les méthodes de concertation. Des services avaient été associés : le service Urbanisme et le service lié à l'Atelier du 5 bis en ce qui concerne la



participation citoyenne. Ce qui avait été affiché pour cette concertation, les différents outils qui ont été utilisés, comme disait Didier :

- un questionnaire via le site internet où on a eu quand même plus de 80 réponses,
- une boîte à idées avec plus d'une quarantaine de contributions,
- une enquête auprès des commerçants,
- un diagnostic en marchant qui a regroupé à peu près une quarantaine de personnes.

Le point d'orgue de cet aspect de démocratie participative, était le comité d'accompagnement contributif. Je précise contributif..., ce comité d'accompagnement s'est composé de 30 personnes suite à un tirage au sort. Il faut savoir qu'il y avait à peu près 150 candidatures. 30 personnes : 5 commerçants, 10 riverains, 10 habitants non riverains habitant essentiellement la périphérie très proche et 5 personnes de moins de 25 ans. C'était un souhait qu'il y ait au moins des jeunes sur ce comité. Le comité d'accompagnement contributif, c'était quoi ?

L'atelier Préau présentait quatre scénarios. Sur chaque scénario, une réflexion a été menée. A la fin, le comité d'accompagnement a fait un choix.

Tout au long de la procédure, il y avait un comité de pilotage composé d'élus, d'institutionnels, l'Architecte des Bâtiments de France, les affaires culturelles... De façon brute et sans avoir déformé quelques soient les remontées d'observation du comité d'accompagnement, elles étaient présentées au comité de pilotage.

A la fin, au regard de tous les éléments que je vous ai présentés, le scénario B nommé « un haut lieu du centre-ville » a été choisi. Pour mémoire, les trois autres scénarios étaient : « Place de quartier intime », « Place jardin » et « Place en gradin ».

Ce qui est présenté aujourd'hui, ce qui va se dégager et ce sur quoi va travailler l'étude, c'est bien à partir de ce scénario-là... Il y a des raisons bien précises à ce temps de décalage puisqu'on aurait voulu que tout se fasse dans la foulée mais cela n'a pas été possible et était indépendant de notre volonté... Pour reprendre les données de ce comité d'accompagnement qui a participé et pour se faire, Juliette Chevreuil, référente de la Démocratie participative sur la Ville de Dinan, a envoyé aux membres un mail pour leur expliquer que l'on rentrait dans la phase dite opérationnelle... et qu'elle était à leur écoute, et à leur disposition, pour recueillir leurs remarques. On n'a pas refermé la porte aux personnes qui ont largement contribué. On s'était engagé à concerter de façon ouverte, dans un esprit de dialogue et de confiance... On est sur un projet abouti et réellement concerté.

### **René DEGRENNÉ**

Maintenant, je vais laisser Yannick présenter différents aspects techniques de ce projet.

Merci à tous les trois pour cette présentation conjuguée.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

### **Stella CORBES**

Nous sommes heureux de constater que le projet de réflexion et de valorisation de la place Saint Sauveur est réengagé. Le projet qui a fait l'objet d'une concertation avec les habitants concernait l'ensemble du secteur, y compris la tour de la Basilique Saint-Sauveur, jusqu'au Jardin Anglais et une partie de la rue Waldeck Rousseau. L'ensemble de ce quartier mérite une réflexion pour assurer une cohérence d'aménagement et mieux valoriser la Basilique Saint Sauveur. Le reste du projet fera-t-il l'objet d'une future tranche de travaux ?

### **Yannick HELLIO**

On est confronté à des problèmes de budget. Vous avez bien compris. Monsieur Déru a des sous mais l'argent magique n'existant pas... En fait, ce qui est prévu dans l'étude avec l'architecte, c'est d'intégrer le périmètre complet. Nous serons prêts dans une phase 2 à continuer et à terminer la réflexion globale de ce site. Aujourd'hui la place existante, de façade à façade, et dans un avenir qui reste à définir...le reste des rues périphériques.

## **Stella CORBES**

Je vous remercie.

## **René DEGRENNE**

Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **Affaire n°4**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

### **FINANCES - Mise en place de cartes d'achats comme moyen de paiement**

Rapporteur : Didier DERU

Depuis la parution du décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004, il est possible pour une entité publique d'exécuter des dépenses de faible montant via la mise en place d'un programme de carte achat.

La carte d'achat s'inscrit dans un contexte de professionnalisation et de dématérialisation des procédures d'achat public. Outil de commande et de paiement, la carte d'achat constitue une solution technique simplifiant la chaîne de dépense par la dématérialisation des données de facturation et réduisant ainsi les coûts de traitement liés aux achats récurrents.

### Présentation de la carte d'achat :

L'ordonnateur délègue un droit de commande à des porteurs de carte désignés au moyen d'une carte émise par un opérateur bancaire.

La carte d'achat permet de passer des commandes de fournitures et de services de petit montant auprès de n'importe quel fournisseur équipé d'un terminal bancaire.

Un triple objectif sous-tend la mise en place d'un programme de carte d'achat :

- La réduction des délais de paiement des sommes dues aux fournisseurs : dès validation de la commande par le porteur de carte, les sommes dues sont versées par la banque sous 3 à 5 jours maximum. Chaque mois, la collectivité rembourse à la banque l'ensemble des sommes que celle-ci a avancé sur la base d'un relevé d'opérations ;

- La réduction du nombre de mandat émis : la carte d'achat simplifie les processus d'achat de fournitures ou de services de faible montant puisqu'au lieu d'émettre un bon de commande et un mandat par acte d'achat, un seul paiement mensuel sur relevé est nécessaire. Cette réduction du nombre de mandat induit en corollaire une réduction du nombre de virements émis par le payeur public ;

- La sécurisation de l'acte d'achat : un travail de paramétrage est réalisé en amont du lancement de la carte d'achat afin d'encadrer strictement ses conditions d'utilisation. Ainsi, les volumes de transaction sont fixés en amont, tout comme les périmètres d'achat par porteur de carte.

La carte achat permet plusieurs usages :

- Utilisation directe chez le fournisseur avec production d'une facture (niveau 1),
- Utilisation sur la base d'un marché public avec émission d'une facture (niveau 2),
- Utilisation sur la base d'un marché public sans émission d'une facture (niveau 3).

La Ville de Dinan vise avant tout l'utilisation de niveau 1.

Une fois actée par délibération la mise en place d'un tel programme, la Ville délègue un droit de commande à des porteurs de cartes désignés selon les conditions du règlement interne (en annexe). Ces porteurs utilisent leur carte d'achat aussi bien pour un achat de proximité que pour des achats à distance, quel que soit le mode de commande (téléphone, fax, Internet...).

A ces fins, le dispositif contrôle *a priori* et pour chaque commande, l'habilitation du porteur de la carte et les droits d'utilisation qui lui sont attachés.

Le règlement du fournisseur est effectué automatiquement par la banque émettrice des cartes d'achat sous 4 à 5 jours maximum.

L'établissement bancaire restitue périodiquement à l'ordonnateur un relevé précis des commandes initiées par cette carte. Après validation du service fait et mandatement par l'entité publique, le relevé d'opérations est transmis au comptable. Il est la seule pièce justificative nécessaire pour le paiement des dépenses effectuées par carte d'achat si sa présentation respecte les termes de l'article 7 du décret du 26 octobre 2004.

Le payeur public effectue les contrôles qui lui incombent et procède au paiement de l'établissement bancaire.

Le coût :

La Ville a d'ores et déjà contacté la Caisse d'Epargne, seul opérateur bancaire pour ce type de prestation sur le marché des collectivités locales, pour établir un contrat d'une durée de trois ans.

Les cartes sont tarifées forfaitairement. La première carte est facturée 480 €/an selon la tarification d'août 2023. Les suivantes, 120 €/an.

Pour un maximum de 20 cartes, le coût total sera de 2 760 € par an, soit 138 € par carte, par an.

Le volume de flux sera de 100 000 €/an (limite globale).

L'administrateur du fonctionnement sera le Directeur des affaires financières.

\*  
\* \*

Vu le décret N°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

Vu l'instruction N°05-025-M0-M9 du 21 avril 2005 relative à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 20 février 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. **D'ACCEPTER** de mettre en place le programme de carte achat conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer pour chaque carte nominative des montants maximum adaptés aux achats considérés,
3. **DE PROCEDER** à la souscription du service auprès de la Caisse d'Epargne,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer le contrat à intervenir,
5. **DE DELEGUER** un droit de commande aux porteurs de carte désignés par arrêté selon les conditions du règlement interne en annexe,

6. **D'APPROUVER** le règlement interne relatif à l'utilisation de la carte d'achat.

*M. DERU présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Merci Didier. Y a-t-il des questions ? Non, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non, il en est donc ainsi décidé.

**Affaire n°5**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

**CULTURE - Pass Culture – Offres collectives**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Pass Culture, porté par le ministère de la Culture, est un dispositif d'accès à la culture pour les jeunes de 15 à 18 ans. Il vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes en révélant la richesse culturelle des territoires. Désireux d'accélérer le déploiement du Pass Culture, le ministère de la Culture a constitué une société par actions simplifiées

(SAS) avec la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, afin de lui confier la gestion de cette mission d'intérêt général.

La SAS Pass Culture a pour objet :

- De déployer progressivement le Pass Culture sur l'ensemble du territoire ;
- De référencer et mettre en valeur les offres des opérateurs culturels ;
- D'assurer une gestion dynamique des comptes des bénéficiaires ;
- De créer les conditions adéquates pour la pérennisation du Pass Culture.

Depuis janvier 2022, dans le cadre de la politique de développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) et d'un partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le dispositif permet également aux enseignants de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour leurs classes.

Les offres collectives s'appliquent aux élèves de la sixième à la terminale, des établissements publics et privés sous contrat.

Le Pass Culture prévoit dans ces conditions une dotation aux établissements scolaires pour les offres collectives selon les montants suivants par élève :

<b>Niveau scolaire</b>	<b>Dotation</b>
6 <sup>ème</sup>	25€ / élève
5 <sup>ème</sup>	25€ / élève
4 <sup>ème</sup>	25€ / élève
3 <sup>ème</sup>	25€ / élève
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de CAP	30€ / élève
2 <sup>nd</sup>	30€ / élève
1 <sup>ere</sup>	20€ / élève
Terminale	20€ / élève

Les offres collectives du Pass Culture sont des composantes de projets pédagogiques sur le temps scolaire.

Elles financent des activités effectuées en groupe, dans un lieu culturel, au sein de l'établissement scolaire ou dans tout autre lieu adapté.

Elles ont pour domaines artistiques et culturels : le patrimoine, l'architecture, les arts plastiques, l'univers du livre et de la lecture, etc.

Les offres collectives doivent respecter la charte de l'Education Artistique et Culturelle et relever d'au moins un pilier de l'EAC : la rencontre, la pratique, les connaissances.

Enfin, pour pouvoir proposer des offres collectives, les acteurs et/ou équipements culturels doivent être référencés auprès du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de la Culture.

L'application ADAGE, unique voie d'accès aux offres collectives, est utilisée par les professeurs pour consulter, géolocaliser et pré-réserver les offres collectives. Mais également par le chef d'établissement pour confirmer les réservations et gérer le budget de son établissement.

Les offres collectives proposées par chaque structure de la collectivité sont référencées sur la plateforme ADAGE.

Les acteurs culturels s'inscrivent sur la plateforme Pass Culture pro et y renseignent leurs offres collectives. Celles-ci sont automatiquement publiées sur la plateforme ADAGE.

L'adhésion aux offres collectives du dispositif Pass Culture nécessite :

- La signature d'une délégation de gestion financière ;
- La création d'un compte professionnel sur la plateforme Pass Culture pro.

En adhérant aux offres collectives du Pass Culture, la Ville de Dinan et ses équipements culturels pourront intégrer, sur la plateforme dédiée, toutes leurs offres : spectacles, concerts, projections, visites, ateliers, rencontres, conférences et ainsi participer pleinement au parcours d'Education Artistique et Culturelle des jeunes.

La SAS Pass Culture versera directement sur le compte bancaire de la Ville de Dinan le montant du remboursement correspondant.

Il est précisé que le remboursement s'effectue à concurrence de 100 % du tarif de l'offre collective réservée.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant attribution des délégations au Maire, pour fixer les tarifs prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Evènements en date du 5 février 2024 ;

Considérant,

- L'implication de la Ville de Dinan dans une démarche 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC) ;
- La volonté de la Ville de Dinan de développer le parcours d'Education Artistique et Culturelle des jeunes ;
- L'intérêt de la Ville de Dinan et ses équipements culturels pour participer à l'offre collective du dispositif Pass Culture.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. **D'ADHERER** au Pass Culture, au titre des offres collectives, pour les acteurs et équipements culturels de la Ville de Dinan ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion au Pass Culture ;
3. **D'AUTORISER** la SAS Pass Culture à rembourser les prestations organisées dans le cadre des offres collectives du Pass Culture, selon la grille tarifaire en vigueur pour l'année scolaire concernée.

*Mme PARIS présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Y a-t-il des prises de parole ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Dinan a une offre éducative et culturelle importante de par la qualité de la valorisation de son patrimoine historique et aussi par la dynamique de sa bibliothèque municipale. Cette démarche d'adhésion au Pass Culture, d'identification dans l'application ADAGE est nécessaire pour bénéficier des fonds octroyés par l'État aux élèves. Dans le cadre du Pass Culture, il est très pertinent que la ville de Dinan s'engage dans cette démarche nationale. Pour autant, l'inscription dans une démarche 100 % éducation artistique et culturelle demanderait un travail plus approfondi. Au-delà des simples considérations de communication et de financement, il s'agit aussi d'observer, de valoriser et de soutenir les démarches d'éducation artistique et culturelle de nos écoles. Les offres d'éducation artistique et culturelle sur notre territoire sont assurées de manière complémentaire entre la Ville de Dinan et Dinan agglomération. La ville de Dinan assure une offre de lecture publique et de découverte du patrimoine historique. Dinan Agglomération propose des spectacles dans le cadre de la saison culturelle, Les Jacobambins, et assure des interventions scolaires en musique et en danse. Pourrions-nous envisager à l'avenir la mise en place d'une politique 100 % EAC sur le territoire à l'échelle intercommunale ? Des contacts sont-ils pris avec le service Culturel de Dinan Agglomération pour favoriser et valoriser de manière plus globale l'offre EAC sur notre territoire ?

**Cécile PARIS**

Je vous ai fait une offre qui est patrimoniale pour l'instant mais on a travaillé avec Madame Le Guiffant qui elle aussi va pouvoir rebondir.

A partir du moment où on offre cette perspective d'un Pass culture collectif, la ville de Dinan, tous les services impactés par l'offre culturelle, vont être concernés. On travaille main dans la main. Voilà ce n'est pas strictement patrimonial aujourd'hui.

**Brigitte BALAY**

Pas d'inquiétude, nous avons rencontré M. Le Recteur, il y a quelques mois, et nous allons rentrer dans cette démarche. Pour avoir le label EAC, on propose des choses très intéressantes pour les écoles et autres. Ce n'est pas ordonné, on va avoir plus de puissance justement en acquérant ce label. Je sais que le dossier est très lourd à monter pour le service de la bibliothèque municipale. On est en train de le faire.

Cette année, deux écoles, Les Fontaines et la Garaye, sont entrées. Elles vont présenter une action EAC avec Théâtre en Rance et Dinan Agglomération.



**René DEGRENNE**

Merci Brigitte pour ces précisions. Je crois que l'on va compléter.

**Joëlle LE GUIFFANT**

Le 100 % EAC ne se met pas en place de façon rapide. C'est quelque chose qui est très lent, on travaille dessus. C'est la bibliothèque qui porte ce projet. On est en train de lister toutes les actions EAC qui se font dans la ville et je vous assure qu'il y en a beaucoup. Simplement, elles sont éparpillées un peu partout. On est en train de faire un projet qui va nous permettre de voir la totalité de cette offre. Après, comme le disait Brigitte, il y a déjà des choses qui sont mises en place avec deux écoles de Dinan. Cela représente un certain budget pour la culture...

Nous rencontrons le Département, nous avons rencontré également l'Agglo... nous sommes en train de lister tout ce qui se fait et nous allons présenter à la fois au Département et, je pense que je le présenterai, en conseil municipal. Pour l'instant, on est plutôt dans la partie travail. Pour revenir au Pass Culture, c'est le service Patrimoine qui le porte mais il est évident que ça servira au service Culture à la fois sur les expositions, les musées, les concerts... enfin tout ce qui est organisé ou par la Ville ou par Dinan Agglomération.

**René DEGRENNE**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Cécile PARIS**

Je précise que pour le service des Patrimoines, c'est plus facile pour nous à cibler puisque le système est déjà très rodé avec ces 7 800 élèves qui sont reçus. Cela va faciliter le travail financier administratif du service.

**René DEGRENNE**

Merci. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Il en est ainsi décidé, à l'unanimité.

**Affaire n°6**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir

à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2451p à la SARL L.R.C**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

M et Mme Mougin, qui exploitent le restaurant de l'aérodrome, louent depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 un hangar d'environ 250 m<sup>2</sup> dont la ville est propriétaire. Quelques véhicules, entre autres, y sont stationnés. Historiquement, ce hangar abritait les aéronefs destinés aux vols à voile.

Ils souhaitent désormais acquérir ce bâtiment ainsi que du terrain nu autour du hangar.

Après bornage, la parcelle représente une surface de 695 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve également le conteneur utilisé par l'association d'aéromodélisme appartenant à la Ville. Afin de garantir le maintien de ce conteneur à cet endroit, une clause sera insérée dans l'acte de vente à ce titre.

L'ensemble (hangar et terrain) a été estimé par les domaines à une valeur de 55 000 € (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %). Le prix de vente convenu est de 60 000 euros.

\*

\* \*

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances publiques du 2 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagement du 14 Février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **DE DECLASSER**, conformément au plan joint, la parcelle cadastrée section B n°2451p du domaine public,

2. **DE CEDER**, conformément au plan joint, à la SARL L.R.C, ou à tout autre personne morale ou physique, qui s’y substituerait, la parcelle cadastrée section B n°2451p m<sup>2</sup> (commune de Trélivan) au prix de 60 000 €,
3. **D’AUTORISER** M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l’acquéreur.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Merci Jacques. Avez-vous des questions à poser sur ce bordereau ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Juste pour savoir, quel est le projet des acheteurs sur ce bâtiment ?

**Jacques TOUMINET**

Le projet des acheteurs, ce sont déjà les locataires existants. Ils vont déjà utiliser le bâtiment tel qu'ils l'ont aujourd'hui. Ils ont déjà du matériel et des outils d'aviation dans ce bâtiment, jadis, ayant été utilisé pour l'aéromodélisme. Il y a encore des outils à l'intérieur et ils conservent des voitures. Comme ils sont déjà propriétaires, les restaurateurs, il y a tout un intérêt à ce qu'ils fassent vivre ce bâtiment pour le bien-être et le développement de l'aérodrome. C'est tout ce que l'on souhaite.

**René DEGRENNE**

Pas d'autres questions ? Je propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Il en est ainsi décidé, je vous remercie.

---

**Affaire n°7**

**L’an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR

(pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*  
\* \*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de la parcelle cadastrée section B n°2416 à M. Vincent DESPEAUX**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La parcelle de l'aérodrome B 2416 (sur la commune de Trélivan) se situe entre deux terrains bâtis, créant ainsi une dent creuse sur le site.

Une délibération du 8 décembre 2020 avait déjà autorisé la vente de cette parcelle mais l'acquéreur n'y avait pas donné suite.

M. Despeaux a sollicité la commune en vue d'acquérir ce terrain à bâtir. Cette parcelle serait dans un premier temps à usage personnel et éventuellement dédiée à la location d'emplacements une fois la construction réalisée. L'acheteur projette également d'accueillir une activité en lien avec l'aéronautique.

Cette parcelle représente une superficie de 754 m<sup>2</sup>. Elle a été estimée par les domaines à une valeur de 19,36 euros/m<sup>2</sup> (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %).

Il a été convenu un prix de vente à 15 000 euros.

\*  
\* \*

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 8 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagement du 14 Février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET et Erwan BEAUDOUIN) :

1. **D'ABROGER** la délibération du conseil municipal n°20 du 8 décembre 2020,
2. **DE DECLASSER** la parcelle cadastrée section B n°2416 du domaine public,

3. **DE CEDER**, conformément au plan joint, à Monsieur Vincent DESPEAUX, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée section B n°2416 sur la commune de Trélivan d'une surface de 754 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 euros,
4. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint au maire délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui.

**Stella CORBES**

Le texte de cette délibération évoque un projet de location d'emplacement et une activité aéronautique. Pourrions-nous avoir plus de précisions sur l'activité économique envisagée sur cette parcelle et le nombre d'emplois lié à cette activité ?

**Didier DERU**

Question complémentaire. On doit délibérer après la réponse à Stella Corbes mais c'est écrit « M. Despeaux » et Monsieur le rapporteur a dit « Desveaux ». Cela peut être embêtant !

**Jacques TOUMINET**

C'est bien Monsieur Despeaux.

Quand on parle d'activité liée à l'aéronautique, je ne suis pas un féru d'aéronautique, ce sont des gens passionnés donc ils pratiquent déjà l'aviation, lui et sa famille. Ce sont des gens qui sont très reconnus dans le domaine de l'aviation. Je pense que la première activité aéronautique est d'abord pour leurs activités, à titre personnel, au départ. Pour l'instant, on n'a pas d'informations. On est aussi pour la vente du terrain. On n'a pas d'informations sur la construction, sur le bâtiment. Ce sera sans aucun doute un bâtiment du même type que ce que l'on trouve, hangar pour y abriter des avions et mettre en œuvre leur passion de l'aéronautique. Je ne pense pas qu'il y ait déjà dans leur esprit le développement d'une activité professionnelle.

**Erwan BEAUDOUIN**

Oui, on comprend qu'il ne s'agit pas d'une activité économique mais d'un privé. Nous ne sommes globalement pas favorables au développement du loisir motorisé pour des raisons écologiques et nous voterons donc contre cette vente.

**Laurence LE DU BLAYO**

Juste une petite remarque, comme l'a souligné Jacques, les trois dossiers sont passés en commission d'instruction. On a débattu, on a répondu aux questions et cela a été voté à l'unanimité y compris par les représentants de la minorité présente.... C'est là qu'on débat ou que l'on répond. On revient sans limite de temps... voilà c'était juste une remarque.

**Erwan BEAUDOUIN**

Oui, nous n'étions pas tous les deux à cette commission mais c'est le fruit aussi d'une réflexion en chemin et aujourd'hui nous pensons qu'il est important d'affirmer l'arrêt du loisir motorisé.

**René DEGRENNE**

On a bien compris. On va passer au vote. Je pense qu'il y aura quatre oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Non. Je vous remercie.  
Oui. Pardon.

**Didier DERU**

Je retiens le propos. Y a-t-il quatre ou deux oppositions ?  
Cela veut dire que les deux personnes qui ont voté favorablement en commission votent...

**Erwan BEAUDOUIN**

Monsieur Déru, pour vous expliquer, aujourd'hui, il y a quatre oppositions. J'espère que cela répond clairement à votre question.

**Didier DERU**

Oui parce que j'ai du mal à comprendre.

**Erwan BEAUDOUIN**

Je peux vous réexpliquer encore une fois.

**Didier DERU**

C'est chemin faisant, c'est cela ?

**Erwan BEAUDOUIN**

Exactement. Aujourd'hui, notre vote est opposé à cette délibération et il y a quatre votes contre, Monsieur Déru.

**Didier DERU**

Cela me permettait d'avoir une clarté. Ce vote en commission et ce vote en conseil municipal sont totalement différents.

**Erwan BEAUDOUIN**

Exactement, vous avez tout compris.

**Didier DERU**

A me prendre pour un idiot !

**Anne Sophie GUILLEMOT**

Vous ne nous étonnez pas parce que parfois vous votez contre. Ici vous votez pour. A l'Agglo, on est un peu habitué. Allez, on vous comprend !

**Affaire n°8**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE

GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS :** 0

**VOTANTS :** 35

**SECRETAIRE :** Maxime SACHET

\*  
\* \*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome – Vente des parcelles section B n°2457, 2458 et 2463 aux sociétés AEROGIN et STRUCTURE AERO**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Les sociétés AEROGIN et STRUCTURE AERO, prestataires de TURGIS et GAILLARD Groupe (concepteur de systèmes et fabricant de prototypes en aéronautique), souhaitent installer leur activité sur le site de l'aérodrome. Celle-ci consiste à assembler plusieurs éléments structuraux en vue de réaliser des tronçons de fuselages, des éléments de voilures et des gouvernes.

Le projet est de construire un bâtiment oscillant entre 500 et 700 m<sup>2</sup> pour l'exercice de leur activité. Pour ce faire, les dirigeants de ces deux sociétés, Messieurs Tréhu et Guillaumin, ont identifié trois parcelles disponibles sur l'aérodrome correspondant à une superficie totale de 1 415 m<sup>2</sup> réparties de la manière suivante :

- Parcelle B 2457 : 971 m<sup>2</sup>
- Parcelle B 2458 : 344 m<sup>2</sup>
- Parcelle B 2463 : 100 m<sup>2</sup>

Une Société Civile immobilière sera créée en vue de l'acquisition de ces parcelles.

Il a été convenu pour ces terrains un prix de vente à 20 euros/m<sup>2</sup> soit 28 300 euros.

\*  
\* \*

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagement du 14 Février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par **31 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE** (Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET et Erwan BEAUDOUIN) :

1. **DE DECLASSER** les parcelles cadastrées section B n°2457, 2458 et 2463 du domaine public,
2. **DE CEDER**, conformément au plan joint, à AEROGIN et STRUCTURE AERO, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, les parcelles cadastrées B n°2457, 2458 et 2463 sur la commune de Trélivan au prix total de 28 300 euros.
3. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint au maire délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

Un problème technique a empêché l'enregistrement des échanges pour cette affaire.

## **Affaire n°9**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0



**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - Lycée de la Fontaine des Eaux - Opérations de régularisations foncières entre la Ville et la Région**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

En 1976, suite à la construction du lycée, et compte tenu des investissements respectifs de la Ville et de l'Etat, une convention d'indivision avait été passée pour la totalité de la parcelle (foncier et bâtiments du lycée), avec des quotes-parts respectives sur les droits de propriété à hauteur de 70% pour l'Etat et 30% pour la Ville.

L'ensemble immobilier a par la suite été mis à disposition de la Région, dans le cadre des transferts de compétence.

En 2010, l'Etat a transféré l'ensemble des 70 % qu'il détenait sur la parcelle AE 39 à la Région, gestionnaire du lycée. La Ville a conservé ses 30 % restants.

En 2021, la Région a fait connaître à la Ville son souhait de récupérer les 30 % de propriété du site lui manquant, à l'exception du bâtiment dit « des associations », d'ailleurs désaffecté de l'usage scolaire depuis 1999 et utilisé par la Ville depuis plusieurs années pour un usage associatif. Reste à ce jour sur place, uniquement la Banque Alimentaire, les autres associations caritatives ayant été relogées sur un autre site par la Ville, en 2018.

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale immobilière, la Ville a montré en parallèle son intérêt pour récupérer la quote-part de 70 % de la Région sur ce bâtiment des associations et pouvoir ainsi le mettre à la vente, dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain plus vaste sur le secteur.

En complément, compte tenu de la compétence de la Région sur la gestion de l'enseignement secondaire, il n'est pas pertinent pour la Ville de conserver la pleine propriété des bâtiments à usage scolaire.

Ces transferts seront réalisés à titre gratuit et par acte administratif, aux frais exclusifs de la Région Bretagne.

Une proposition de découpage foncier a été effectué par la Région. Les plans sont joints en annexe.

En synthèse :

- La Région céderait à la Ville les 70 % qu'elle détient sur le bâtiment des associations ainsi que sur l'emprise foncière tel que proposé sur le découpage présenté ; La Ville deviendrait ainsi propriétaire à 100 % du bâtiment des associations et de la parcelle d'assise créée, **parcelle AE 39a, pour 2 650 m<sup>2</sup>** (en orange sur le plan)
- La Ville céderait à la Région les 30 % qu'elle détient sur l'ensemble du reste de la parcelle AE 39 ;

La Région deviendrait ainsi propriétaire à 100 % des bâtiments du lycée et de l'emprise foncière associée, **parcelles AE 39b, pour 70 m<sup>2</sup>, et AEc, pour 85 265 m<sup>2</sup>** (en vert sur le plan)

- A la marge, **la parcelle AE 39b**, à l'extrémité d'une voie d'accès, serait par ailleurs cédée directement ensuite par la Région à un particulier, dont la clôture de limite de propriété a été réalisée antérieurement en empiétant sur la parcelle propriété de la Région (en rose sur le plan).

Cette nouvelle répartition a pour objectif de remettre en adéquation les droits de propriété avec les différents usages et responsabilités existants sur ce site.

Une servitude sera instituée sur la parcelle AE 39c pour permettre le débord de toiture du bâtiment dit « des associations ». Par ailleurs, les réseaux du bâtiment des associations sont à ce jour reliés à ceux des bâtiments du lycée affectés à l'usage scolaire. Une autorisation de passage de ces réseaux sera constituée temporairement au profit de la parcelle AE 39a sur la parcelle AE 39c, dans l'attente de leur autonomisation. Cette dernière devra impérativement être effective avant la reprise d'exploitation du bâtiment des associations, dont la vente à un tiers est prévue par la Ville, soit pour une réhabilitation complète soit pour destruction et reconstruction.

Le mur de soutènement sera logiquement intégré à la propriété de la Ville, dans la mesure où il retient les terres du fond dominant.

Ces rétrocessions respectives et régularisations foncières doivent être validées par les deux assemblées délibérantes respectives de la Ville et de la Région pour être définitivement valables. La Région programme un passage en commission dédiée en avril 2024. Pour la Ville, la commission Transition Écologique Aménagements a donné un avis favorable à l'unanimité en réunion du 5 décembre 2023.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** d'une part, l'acquisition à titre gratuit par la Ville auprès de la Région de 70% des droits de propriété de la parcelle AE 39a (bâtiment des associations et foncier associé) ; d'autre part, la cession à titre gratuit par la Ville au bénéfice de la Région de 70% des droits de propriété des parcelles AE 39b et 39c (bâtiments du lycée toujours affectés à usage scolaire et foncier lié) ;
2. **D'ACTER** l'institution d'une servitude de débord sur la parcelle AE 39c de la Région au profit de la parcelle AE 39a de la Ville ;
3. **D'ACTER** l'institution provisoire d'une servitude de passage de réseaux au profit de la parcelle AE 39a de la Ville sur la parcelle AE 39c de la Région, dans l'attente de leur autonomisation par le futur acquéreur ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte authentique, ainsi que tout autre acte et document relatif à ces régularisations foncières, étant entendu que la Région prendra en charge tous les frais afférents.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Merci Jacques. Y a-t-il des questions ?

**Stella CORBES**

Ce bâtiment est vétuste et nécessite de gros travaux ou une démolition. A-t-on une idée de son potentiel de revente et de sa valeur ? D'autre part, un lieu a-t-il été envisagé pour reloger la Banque alimentaire, au cas où ?

**René DEGRENNE**

Je laisserai Jacques intervenir... Il faudra en effet reloger la Banque alimentaire. On y pense et, dès à présent, on commence à travailler sur les différentes pistes qui seront envisagées comme on l'a fait pour l'ensemble des associations caritatives. Il n'y a pas de soucis.

Jacques, tu veux intervenir ?

**Jacques TOUMINET**

C'est une excellente question parce que si on régularise les parcelles aujourd'hui pour en être totalement propriétaire, il est bien d'avoir un projet derrière. Alors vous savez aussi bien que moi que des projets de réhabilitation comme cela ont un coût extrêmement important. Il faut faire le choix entre la réhabilitation du projet, les obligations qu'on pourrait avoir avec l'ABF sur ce secteur-là, et l'intérêt de la ville de savoir si on n'a pas lieu d'abattre et de reconstruire. C'est de la réflexion. On n'a pas de décision immédiate mais on ira dans ce sens-là pour essayer de trouver la meilleure utilisation du bâtiment. On a déjà des potentiels acquéreurs, promoteurs, qui pourraient être intéressés. On essaiera d'élargir ce quartier-là pour faire un projet immobilier à destination de l'habitat mais c'est peut-être anticipé d'en parler aujourd'hui parce qu'on est encore dans la réflexion. Cette régularisation est une première étape indispensable pour pouvoir ensuite se projeter. Vous serez au courant. Et puis reloger les associations et la Banque Alimentaire... Evidemment qu'ils seront relogés avant de commencer et d'aller beaucoup plus loin sur le projet.

**René DEGRENNE**

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité.

**Affaire n°10**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS :** 0

**VOTANTS :** 35

**SECRETAIRE :** Maxime SACHET

\*  
\* \*

**AFFAIRES IMMOBILIERES - Halle à marchandises - Vente des parcelles cadastrées section AB n°194 et 196 situées rue Bertrand Robidou (Dinan) à la Société TI-LÕ**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Dans l'optique de l'aménagement du quartier de la gare, la ville de Dinan avait acquis, auprès de la SNCF en 2019, la halle à marchandises et du foncier le long de la rue Bertrand Robidou. L'objectif était de faire réhabiliter la halle et de créer du stationnement dans ce secteur stratégique de la ville appelé à se développer.

En effet, la halle à marchandises est un véritable témoin du passé industriel de Dinan avec un fort potentiel architectural. Elle a vocation à jouer un rôle dans le dynamisme du quartier et à renforcer l'attractivité de la ville tout en créant du lien entre le secteur nord et le secteur sud de la gare.

A cette fin, un appel à projets a été lancé en vue de sa réhabilitation par un acteur économique proposant une activité attractive, innovante et financièrement équilibrée.

Un seul opérateur a présenté sa candidature, à savoir la société TI-LÕ ayant son siège à Saint-Suliac et dirigée par messieurs Simon et Pierre LORAND. Leur projet est de transformer la halle en cidrerie urbaine qui serait la seule en France à proposer un lieu de vie éco-culturel, avec une galerie d'exposition d'artistes locaux et un espace d'animation à disposition des initiatives citoyennes et associatives.

Outre la halle, la société TI-LÕ souhaite acquérir une partie de terrain située devant le bâtiment. La ville conservera néanmoins la plus grande partie du terrain à savoir une parcelle de 1 351 m<sup>2</sup> afin de maintenir l'offre de stationnement dans ce secteur.

L'ensemble à céder représente, conformément au plan joint, une superficie de 1 467 m<sup>2</sup> se répartissant sur les parcelles cadastrées AB 194 (1 321 m<sup>2</sup>) et AB 196 (146 m<sup>2</sup>).

La SNCF cèdera par ailleurs une parcelle de 270 m<sup>2</sup> à la société TI-LÕ correspondant à l'auvent du bâtiment côté voie de chemin de fer.

Il a été convenu pour l'ensemble un prix de vente de 150 000 euros.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 2 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagement du 14 Février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **DE DECLASSER** du domaine public les parcelles AB n°194 (pour la partie cédée) et AB 196.
2. **D'AUTORISER**, conformément au plan joint, la vente des parcelles cadastrées AB 194 (1 321 m<sup>2</sup>) et AB 196 (146 m<sup>2</sup>) à la société TI-LÕ, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, au prix de 150 000 euros.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout acte se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

### **René DEGRENNE**

Y a-t-il des interrogations ? Des remarques ?

### **Erwan BEAUDOUIN**

Je profite de cette délibération pour revenir sur ce projet. Nous reconnaissons la qualité de la proposition faite par l'entreprise TI-LÕ pour la reconversion de la halle à marchandises et nous sommes favorables à l'accompagnement de cette démarche. Nous voterons donc favorablement à cette vente d'un terrain pour les aménagements de ce que ce projet nécessite. Nous nous inquiétons cependant des conséquences de la vente de la halle à marchandises.

Si le projet présenté ne s'avérait pas pérenne, quelle garantie avons-nous sur le changement d'affectation du lieu par l'acheteur ou un futur acquéreur ?

Nous regrettons que la commune se dessaisisse de cet endroit qui aurait pu faire l'objet d'un bail emphytéotique afin de permettre à la Ville de rester propriétaire du bâti et du foncier et de maîtriser l'usage futur de ce bâtiment. Il nous aurait également semblé utile de mener une réflexion globale sur ce quartier qui va accueillir la nouvelle piscine de centralité de Dinan Agglomération, en termes de mobilité et de stationnement afin de l'adapter à son évolution future.

### **René DEGRENNE**

C'est une remarque qui avait déjà été faite en commission. On l'avait dit aussi, on avait pris l'exemple des projets qui avaient été vers du privé. Je pense à Perlépampille, la Maison Pavie et d'autres... où cela était une pleine réussite. A partir du moment où on va sur un projet privé, on ne peut pas garantir une réussite à 100 %. Ceci dit, vu la qualité du projet, du dossier, des entrepreneurs, je pense que c'est un projet unique en France qui devrait bien réussir.

### **Anne-Sophie GUILLEMOT**

Je me félicite de ce projet. Par mes fonctions de Vice-Présidente en charge des Mobilités, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs gares ou d'être confrontée à ce que d'autres communes ont fait de leur gare. Je me félicite vraiment du tournant qu'on est en train de prendre avec le Buffet de la gare qui est réhabilité, avec un restaurant, avec une activité économique qui va s'installer, avec TI-LÕ qui est une activité économique et aussi un tiers-lieu...

On a une réflexion globale sur toutes ces questions. Il y a aussi en ce moment le très grand chantier de rénovation du TER qui va redonner un cadencement à la Gare de Dinan avec une infrastructure renouvelée. On a aussi beaucoup de choses à faire au niveau du bâtiment de la gare... Ce n'est pas parce qu'on se défait de la halle à marchandises que l'on ne va pas pouvoir mener nos projets de mobilité. On a tout un espace aussi au niveau de la gare qu'il faudra repenser pour les mobilités, l'intermodalité entre la SNCF, les services de la Région et le réseau Dinamo. Tout cela est mené de front avec des réflexions sur les stationnements de la piscine. Ce n'est donc pas comme vous avez l'air de dire des coups comme ça un petit peu au doigt mouillé, ce sont des choses qui sont réfléchies et si cela donne quelque chose comme Perlépampille ou d'autres bâtiments dont la ville s'est défait et que ça donne des choses qualitatives dans le registre dans lequel ils veulent aller, on ne peut qu'en être satisfaits.

### **Dominique ORHANT**

Je voulais juste revenir sur ce dossier. Je voulais rappeler que l'on avait quand même mené une réflexion de fond puisqu'on avait lancé un atelier..., il y a à peu près 2 ans sur le sujet. On a eu plusieurs sessions de demi-journées. On avait l'ambition d'en faire un tiers-lieu, de faire un point de jonction entre le centre-ville et cette future piscine. On est arrivés à la conclusion qu'il fallait, ce lieu, vraiment le pousser et mener un vrai projet. On a lancé un projet. C'est TI-LÕ qui a remporté cet appel à projet et on le trouve vraiment très pertinent. C'est comme une cidrerie urbaine mais c'est surtout la première de France donc c'est quand même important de le dire et je pense que ça correspond bien au lieu. Ça va vraiment, en plus des mobilités, faire accélérer le développement de ce quartier.

Je pense qu'on a tous à être gagnant et puis il ne faut pas se voiler la face. Des projets privés qui prennent la main sur le collectif, je pense que cela arrivera de plus en plus souvent parce qu'ils ont d'autres objectifs que nous, qui sont vraiment de participer à l'attractivité du lieu. Je pense qu'on en reparlera mais je pense que ce sera un lieu qui sera vraiment très bien. Merci.

### **Jacques TOUMINET**

Je pense que tout a été dit de façon assez précise maintenant. Pourquoi on a fait ce choix ? Ce qui m'étonne toujours, c'est d'entendre Monsieur Beaudouin parler de vision !

Monsieur Beaudouin est un visionnaire...

Ce projet-là s'inscrit dans une réflexion plus globale de l'aménagement du quartier de la gare. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Vous n'étiez pas au conseil municipal ici, moi non plus, et pourtant la gare et le quartier ont été renouvelés. On sait pertinemment qu'il y a l'activité de la piscine qui va aussi impacter le quartier si cela peut vous éviter de poser des questions dans un, deux ou trois ans sur l'aménagement son aménagement qui n'aura pas été terminé. On est visionnaire parce qu'on sait que ce quartier-là méritera encore beaucoup d'attention et qu'on ne fait pas les choses comme ça parce qu'on a envie de vendre. Cela rentre dans une logique de gestion... Vous parlez de bail emphytéotique mais personne n'en veut. Cela signifie que vous n'êtes pas propriétaire alors que vous investissez pendant des années pour développer un outil. A la sortie vous ne touchez même pas le bénéfice de votre outil. La solution était effectivement de trouver des entrepreneurs de qualité avec des autofinancements relativement conséquents qui puisse mener à bien un projet qui favorisera le développement de ce quartier là et qui contribuera au côté visionnaire de la piscine et du dynamisme qui pourrait y avoir dans les années qui viennent sur ce quartier de la gare.

### **René DEGRENE**

Merci Jacques. Didier Déru ?

### **Didier Déru**

Oui, merci. Je me réjouis qu'il y ait un projet de qualité à plusieurs titres. Le premier, j'ai attiré l'attention sur l'état de ce bâtiment qui m'inquiétait parce qu'il pouvait être squatté.

Je reprends ma casquette d'adjoint aux Finances. Si on ne faisait pas les choses très rapidement, cela nous obligerait à avoir des travaux conséquents. Je vous laisse deviner l'état de la toiture. Deuxièmement, il est dans un secteur où les règles d'urbanisme vont être plus que contrôlées donc c'est un gage de sécurité pour nous tous. J'ai tendance quand même à faire confiance aux gens ...Un bail emphytéotique signifie à quelqu'un d'investir et 60, 70 ans après, on reprend le bien. Je ne suis pas sûr que ça soit très attractif pour le porteur de projet mais je ne suis pas sûr que cela soit non plus très satisfaisant pour la collectivité sur ce type de bien. Faisons confiance à l'homme et à la femme ! Faisons confiance aux gens !

### **Cécile PARIS**

C'est exactement cette réflexion. J'en ai beaucoup parlé avec Monsieur Chotard, responsable des bâtiments à la ville. Le bâtiment est dans un état épouvantable et je ne me voyais pas en train de restaurer ce bâtiment surtout sans projet derrière. Alors que là, je trouve que c'est magnifique. Ça me fait très plaisir de voir un bâtiment patrimonial qui va être pris dans de très bonnes conditions. On va nous offrir une case supplémentaire dans notre terrain de jeu dinannais. Je suis ravie.

### **Maxime SACHET**

C'est un sujet la plateforme, la halle. Pour information, cet appel à projet n'est pas le début de la réflexion sur le lieu. C'est une suite logique. Pour information, à un moment, on cherchait une solution de plateforme logistique, un point relais pour les livraisons au centre-ville. On a cru avoir une vision en se disant pourquoi ne pas redonner un peu sa destination première à ce lieu d'une autre façon. Il s'avère que ça fait partie des lieux qui avaient été étudiés dans une étude qui a été menée par un cabinet et il s'avère que les choses ont évolué. Les camions sont plus gros, les contraintes de transport ne sont plus les mêmes, les hauteurs de quai non plus. Il y a une dalle existante et ce n'était pas du tout adapté au final. Ça ne pouvait pas accueillir ce type d'activité. Pour appuyer ce que mes collègues ont dit, je pense que c'est une bonne solution de faire porter cela par un acteur privé. Ils ont, dans ce type de projet, connaissance des contraintes d'urbanisme et ont, en plus, à cœur de valoriser le lieu. En l'occurrence, c'est la charpente qui est remarquable dans cette halle à marchandises. C'était dans le cahier des charges. Leur projet y répond donc je pense que c'est une très bonne chose. Merci

### **Stella CORBES**

Je voulais juste dire que l'on était favorable quand même.

### **Joëlle LE GUIFFANT**

Je voulais simplement vous dire, je le sais depuis cet après-midi, je l'ai lu dans le pays de Dinan 1991, il y avait une cidrerie derrière la gare. Je ne peux pas vous donner les dates exactes parce que je ne les ai pas retenues.

Ce sont, je pense, les services techniques de l'Agglo qui sont à cet endroit-là...Il y avait une cidrerie qui était quasiment à côté de l'endroit où il y aura la cidrerie TI-LÖ. Petit clin d'œil...

### **René DEGRENNE**

Voici un projet qui fait vraiment l'unanimité. On va voir si le vote le confirme.

Il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Tout le monde est d'accord. Merci.

## **Affaire n°11**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*  
\* \*

### **AFFAIRES IMMOBILIERES - Construction d'un immeuble de 22 logements par NEOTOA - rue Chateaubriand / rue Jean Jaurès - Convention de rétrocession à la commune d'une bande de terrain**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

NEOTOA, représenté par Johann LANDRY, a déposé le 20 novembre 2023 à la Mairie de Dinan une demande de permis de construire pour un immeuble de 22 logements sur la parcelle AT n°264 située 72 rue Chateaubriand.

Cette parcelle est située en zone 1 AUh du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Elle fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour un projet d'ensemble commun avec la parcelle AT n°263 pour lequel une demande de permis de construire a été déposée par NEXITY.

Le projet de NEOTOA prévoit la démolition de la maison existante à l'alignement de la voie.



NEOTOA propose à la commune de lui rétrocéder une bande d'environ 55 m<sup>2</sup> ainsi libérée sur rue afin de pouvoir aménager, à sa charge, un trottoir en continuité de celui existant. C'est une occasion d'améliorer les déplacements piétons entre le centre-ville et l'hôpital.

Afin de définir les modalités de rétrocession à la commune de cet espace, il convient de conclure une convention de rétrocession et une convention de travaux entre la commune de Dinan et NEOTOA.

Ces conventions seront annexées à l'arrêté de permis de construire.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission Transition Écologique et Aménagement en date du 14 février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. **DE DONNER** un accord de principe à la rétrocession à la commune pour l'euro symbolique d'une bande de terrain d'environ 55 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AT n°264.
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

C'est voté à l'unanimité.

## **Affaire n°12**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

### **ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR

(pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

**AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession d’une parcelle communale à M. et Mme SCULLY – 1 allée du Château**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Dans le cadre de la vente de la maison se situant au 1, allée du Château (Léhon), les propriétaires, M. et Mme Scully, se sont aperçus que l’escalier, attenant à l’habitation et permettant d’y accéder, se trouvait sur la parcelle communale contigüe.

Les acquéreurs de la maison souhaitant s’approprier cet escalier, qui ne présente aucune utilité pour la ville, sollicitent son acquisition préalablement à la vente de leur maison.

L’emprise de l’escalier correspond à une surface de 7 m<sup>2</sup>.

Il a été convenu un prix de vente de 45 euros/m<sup>2</sup> soit 315 euros au regard de la superficie de la parcelle.

\*

\*\*

Vu l’avis du Pôle d’évaluation domaniale du 12 février 2024 ;

Vu la réunion de la commission transition écologique et aménagement du 14 février 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’**UNANIMITE** :

1. **DE DECLASSER** du domaine public communal la parcelle précitée de 7 m<sup>2</sup>
2. **DE CEDER** à M. et Mme Scully ou à toutes autres personnes physiques ou morales qui s’y substitueraient, une parcelle communale d’une superficie de 7 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint, au prix de 315 euros
3. **D’AUTORISER** M. le Maire, ou l’adjoint délégué, à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais d’acte correspondants étant à la charge des acquéreurs.

*M. TOUMINET présente le rapport.*

## **René DEGRENNE**

Pour vous rassurer, ce n'est pas la commune qui avait construit cet escalier. Ce sont les prédécesseurs de ces propriétaires qui voulaient absolument scinder la maison en deux. Or, ils ont construit cet escalier sur une parcelle qui était municipale. C'est encore des choses qui existent à droite et à gauche malheureusement.

Je pense que tout le monde sera d'accord sur le principe. Pas d'oppositions et pas d'abstentions. Merci.

## **Affaire n°13**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*  
\* \*

## **AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan en 2023**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Le tableau annexé à la présente délibération dresse le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2023.

\*  
\* \*

Vu la commission transitions écologiques et aménagement du 14 février 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan pour l'année 2023 qui sera annexé au compte administratif de la commune

*M. TOUMINET présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Je vous propose de passer au vote. Tout le monde est « pour ». Voté à l'unanimité.

**Affaire n°14**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETARE** : Maxime SACHET

\*

\* \*

## **RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation de la prise en charge employeur de la complémentaire santé**

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales, une demande de revalorisation des participations employeurs a été formulée.

Pour mémoire, le **contrat Prévoyance** offre aux agents qui y adhèrent une couverture en cas de perte de revenus résultant d'une incapacité de travail ou d'une invalidité permanente, ainsi que le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Le **contrat Complémentaire santé** a pour objet d'accorder un complément de participation aux régimes de base de la Sécurité Sociale en cas de frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation. Il est précisé ici que les agents ont désormais le choix entre deux niveaux de couverture (Base et Plus).

**Pour la Prévoyance** : la participation financière de la Ville est fixée avec des montants fixes par catégorie. Ce choix ayant été réalisé pour prendre en compte le niveau de participation en fonction des rémunérations. Elles sont de 30 € pour les agents de catégorie A, 22 € pour les B et 19 € pour les C. La hausse du taux de cotisation de la prévoyance générant une augmentation moyenne inférieure à 1 € pour les agents, il est décidé de maintenir le niveau de cette participation en 2024.

**Pour la Complémentaire santé** : actuellement la collectivité participe à hauteur de 30 % du montant des cotisations pour les agents actifs. Il est souhaité un passage à 35 %. Cette proposition permettrait aux agents de limiter l'impact de la hausse des cotisations.

Pour les agents actifs, les montants précisés ci-dessous correspondent à 35 % de la cotisation mensuelle, soit :

Formule de Base			Formule Plus		
1 personne	2 personnes	3 personnes	1 personne	2 personnes	3 personnes
13,17 €	24,30 €	36,67 €	16,16 €	29,81 €	44,95 €

\*

\* \*

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 janvier 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1- **DE FIXER** le montant de la participation de la Ville à :

- Pour la Prévoyance, maintien de la participation à hauteur de 30 € pour les agents de catégorie A, 22 € pour les agents de catégorie B et 19 € pour les agents de catégorie C,
- Pour la Complémentaire santé : aux montants précisés ci-dessus, correspondants à 35 % de leur cotisation, pour les agents actifs,

2- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

3- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet à partir du 1er mars 2024.

*Mme GUILLEMOT présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Merci Anne-Sophie. Y a-t-il des questions ? Non. On peut passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des absentions ? Non. C'est voté à l'unanimité.

**Affaire n°15**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS :** 0

**VOTANTS :** 35

**SECRETAIRE :** Maxime SACHET

\*

\* \*

**AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE - Demande de renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire**

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Depuis la rentrée 2014, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la base du décret Peillon du 24 janvier 2013.

Par délibération du mois de janvier 2014, le conseil municipal, après consultation des parents et des enseignants, avait décidé qu'il y aurait classe le mercredi matin (3 heures) et réduction du temps de classe les 4 autres jours de la semaine.

Le conseil municipal s'était également prononcé pour la mise en place d'activités complémentaires, les APC (Activités pédagogiques complémentaires) assurées par les enseignants et les TAP (Temps d'activités pédagogiques) mis en place par les services municipaux et encadrés par des animateurs de la Ville de Dinan.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru au Journal Officiel du 28 juin 2017, permet aux communes de solliciter auprès des services académiques une dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire.

Par délibérations, le conseil municipal de la Ville de Dinan, réuni en séances publiques le 29 juin 2017, puis le 5 juin 2018, avait voté un retour à la semaine de 4 jours puis lors de la séance du 15 juin 2021, le renouvellement de cette dérogation.

Cette décision faisait suite aux avis unanimes des conseils d'écoles des 4 groupes scolaires de la Ville, après une large enquête auprès des parents d'élèves.

La concertation avait également permis d'harmoniser les horaires des 4 groupes scolaires et la délibération du 5 juin 2018 a fixé les horaires de classe les lundi-mardi-jeudi et vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 13H45 à 16H15. Soit 24 heures.

Le législateur impose le renouvellement de cette dérogation pour la rentrée de septembre 2024.

\*

\* \*

Vu l'avis unanime des 4 conseils d'écoles,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- **DE SOLLICITER** auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) des Côtes d'Armor et du Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN) des Côtes d'Armor, le renouvellement de la dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire à savoir les horaires de classe les lundis-mardis-jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15, soit 24 heures.

*Mme BALAY-MIZRAHI présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Un nombre d'écoles de la région reste à 4 jours. Il y a 3 ans, cela avait fait l'unanimité. Je suppose que cela va être pareil ce soir. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Voté à l'unanimité. Merci.

**Affaire n°16**

---

**L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\* \*



## **Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'enseignement public dans l'ensemble du département des Côtes d'Armor**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,

Considérant la décision du Conseil départemental de l'Éducation nationale des Côtes-d'Armor du 22 février 2024,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **EXPRIMER** la solidarité du Conseil municipal de Dinan à l'ensemble des communes du département des Côtes-d'Armor qui ont à subir des fermetures de classes dans le cadre du déploiement de la carte scolaire 2024 ;
2. **DEMANDER** l'ouverture d'un poste d'enseignant supplémentaire à l'École de La Garaye, en particulier en classe de maternelle ;
3. **PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise aux représentants de l'État et aux parlementaires du département des Côtes-d'Armor.

### **Erwan BEAUDOUIN**

C'est difficile de s'exprimer sur l'ensemble des situations du Département. Je ne les connais pas toutes. En tous les cas, pour ce qui concerne la Garaye, cela semble nécessaire d'avoir une ouverture de classe aujourd'hui. C'est une école qui fonctionne depuis quelques années avec des classes en double niveau parce qu'il n'y a pas le nombre d'enseignants suffisant pour avoir des classes avec des niveaux uniques. Maintenant que les effectifs arrivent en maternelle, il faut absolument que l'on puisse accompagner cette démarche-là. On espère que la réponse sera favorable. On vote favorablement.

### **René DEGRENNE**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité.

## **Affaire n°17**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie

MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES :**

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS :** 0

**VOTANTS :** 35

**SECRETAIRE :** Maxime SACHET

\*

\* \*

**CONSEIL MUNICIPAL – Mise à jour des délégués du conseil municipal**

Rapporteur : René DEGRENNE

• **Associations de jumelage**

Par délibération du 5 octobre 2023, le Conseil municipal a acté la participation de la Ville au label « Ville européenne » afin de promouvoir les actions en faveur des valeurs de l'Europe et favoriser le sentiment de citoyenneté européenne.

La Ville de Dinan est également engagée dans la coopération européenne et internationale, notamment au travers de ses trois jumelages avec les villes de Dinant, Exmouth et Abstatt.

Mme Odile MIEL-GIRESSE avait été nommée en début de mandat représentante du Conseil municipal pour les jumelages. Mme Brigitte BALAY-MIZRAHI ayant été désignée, par délibération du 5 octobre dernier, référente du Label européen, il est nécessaire de mettre à jour les représentants du conseil municipal dans les comités de jumelage.

• **Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude**

Par décision du 26 décembre 2023, les trois établissements hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale ont fusionné pour devenir le Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude.

Conformément à l'article R.6143.3 du décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé, le conseil municipal doit désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude.

Pour rappel, M. le Maire avait été désigné comme représentant pour l'hôpital René Pleven, par le conseil municipal, en mai 2020.

\*

\* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **D'ACTER** le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT.
2. **DE DESIGNER** ainsi les représentants du conseil municipal dans les comités de jumelage :
  - **Comité de Jumelage Dinan-Dinant** : 2  
Brigitte BALAY-MIZRAHI, Philippe MORANT
  - **Comité de Jumelage Dinan-Exmouth** : 1  
Brigitte BALAY-MIZRAHI
  - **Comité de jumelage Léhon - Abstatt - Kahemba** : 1  
Brigitte BALAY-MIZRAHI
3. **DE DESIGNER** M. le Maire comme représentant du conseil municipal pour le **Groupe Hospitalier de Territoire Rance Emeraude.**

*M. DEGRENNE présente le rapport.*

**Erwan BEAUDOUIN**

J'aurais souhaité que l'on traite de façon plus approfondie la fusion-absorption de notre hôpital avec celui de Saint-Malo à travers une question orale que je vous ai soumise. J'espère que je la proposerai au prochain conseil municipal. En attendant, je pense que l'on fera en sorte de pouvoir déjà alimenter le débat public en essayant de le faire connaître aux citoyens.

**René DEGRENNE**

Merci.

**Didier DERU**

Monsieur Beaudoin, je vous invite véritablement à lire l'article du règlement intérieur. Vous posez en fin de séance une question orale et le Maire répond immédiatement... Le règlement, c'est notre organisation municipale. Le Maire n'est pas là, il peut pas vous répondre immédiatement... Je suis désolé, je suis légaliste. On applique le règlement et le règlement doit être strictement appliqué. Merci

**Erwan BEAUDOUIN**

Il me semble que le Maire de Dinan est représenté ici donc une réponse est tout à fait possible.

**Didier DERU**

Alors, je suis désolé Monsieur Beaudoin mais là vous allez sur un terrain que je maîtrise un tout petit peu qui est le droit. Je suis désolé mais le Maire, dans le règlement intérieur, c'est le Maire, ce n'est pas le Président de séance.

**René DEGRENNE**

Nous nous sommes déjà prononcés là-dessus et j'ai donné ma position. On va passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non ? Pas d'oppositions ? Non ? Très bien. Pas d'abstentions ? Le vote est à l'unanimité. Merci.

## **Affaire n°18**

---

### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\*\*

### **MARCHES PUBLICS - Liste des marchés passés sur délégation**

Rapporteur : René DEGRENNE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rendu compte, ci-après, au Conseil municipal des marchés publics qui ont été conclus pour la période du 24 janvier 2023 au 20 février 2024, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 26 mai 2020.

Le présent rapport a été présenté en Commission des Finances le 30 janvier 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE** de la liste des marchés publics qui ont été conclus pour la période du 24 janvier 2023 au 20 février 2024.

*M. DEGRENNE présente le rapport.*

## **René DEGRENNE**

Y a-t-il des questions ? Non ? Il est donc proposé d'en prendre acte.

### **Affaire n°19**

---

#### **L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février**

Sur convocation en date du 23 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire délégué de LEHON.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS** : René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

#### **ETAIENT EXCUSES** :

Didier LECHIEN (pouvoir à René DEGRENNE), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Jacques TOUMINET), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à Bernard LAGREE), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Stella CORBES), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Erwan BEAUDOUIN).

**ABSENTS** : 0

**VOTANTS** : 35

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

\*

\* \*

### **CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

Rapporteur : René DEGRENNE

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

\*  
\* \*

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis décembre 2023.

DECISIONS DU MAIRE		
Numéro	Date	Objet
2023/15	21/12/2023	Conditions emprunt et signature 1 700 000€ Crédit agricole via filiale CACIB
2024/01	26/01/2024	Suppression régie Expositions
2024/02	23/01/2024	Facturation exceptionnelle congrès Enedis CCRB
2024/03	05/02/2024	Tarifs municipaux 2024 n°2

Le conseil municipal après avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal.

*M. DEGRENNE présente le rapport.*

**René DEGRENNE**

Je vous propose d'en prendre acte.

Il n'y a pas de questions ? Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain conseil municipal. Merci à toutes et tous.